WELT HUNGER HILFE
WHH

Pour un monde sans faim

# APPEL D'OFFRES POUR VENTE PUBLIQUE DES VEHICULES, MACHINES, MOTOS, GENERATEURS, SPEED BAUTE (CANOT RAPIDE), PIECES DE RECHANGES USAGEES ET AUTRES.

**Notre réf. : LOG GOM BB 045 -11 -2026_COD1208-26**

**Vente des biens de la WHH Bureau de la République Démocratique du Congo**

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. WHH invite toutes les parties intéressées à soumettre leurs offres dans le cadre de la liquidation des biens mentionnés ci-dessous, conformément aux présentes instructions et annexes :

- **Annexe A : Formulaire de Soumission avec Liste des lots**
- **Annexe B : Formulaire de Déclaration Fournisseur Welthungerhilfe**

1.2. Les biens sont vendus en lots, "en l'état et en leur lieu", sans aucune garantie expresse ou implicite. L'acheteur assume l'entière responsabilité du transport, du retrait, de l'élimination ou de toute autre disposition des biens conformément aux lois en vigueur.

1.3. Le présent appel d'offres ne constitue pas une offre contractuelle de la part de WHH. Toute proposition soumise dans le cadre du présent appel d'offres sera considéré comme une offre émanant du soumissionnaire et ne saurait être interprétée comme une acceptation par WHH. Aucun contrat ne sera considéré comme conclu avant la signature officielle d'un contrat de vente entre WHH et l'acheteur.

1.4. **Participation du personnel WHH** : Le personnel de WHH souhaitant participer à cette vente aux enchères doit en informer au préalable, par écrit, l'équipe logistique pays ainsi que le Directeur Pays. Ces derniers ne doivent en aucun cas être impliquées dans le processus de vente.
Cette règle s'applique également aux membres de leur famille.

## 2. VISITE DES MATERIELS SUR LES SITES

2.1. Des visites des différents sites d'entreposage des biens, devront être effectuées afin de permettre aux soumissionnaires éventuels d'inspecter les articles sur place, aux dates indiquées ci-dessous.
Les soumissionnaires intéressés sont invités à participer à ces visites, en coordination avec l'entité adjudicatrice, avant la soumission de leur offre. Cette procédure leur permettra de prendre connaissance de l'état réel des biens, de leurs états sur les différents sites, et ainsi de soumettre une offre raisonnable et compétitive.
Le présent appel d'offres est lancé sur la base du principe « en l'état et en leur lieu ». Les biens sont vendus dans leur état actuel et le vendeur (WHH) ne fournit aucune garantie quant à leur état, leur qualité ou leur fonctionnement.

Ces visites devront impérativement se conformer aux règles et procédures en vigueur sur les sites concernés.

- **Dates des visites : 09 et 19 novembre 2026,**
- **Heure : 10h00 à 13h00 (heure locale de l'Est de la RDC), du lundi au vendredi.**
- **Lieux des visites des matériels :**

| Pos | Site | Adresses |
|---|---|---|
| 1 | Goma | Avenue Bougainvillier, n° 34, Quartier Les Volcans, Commune de Goma, Province du Nord Kivu |
| 2 | Nobili | Avenue Maendeleo, n° 28, Nobili-Centre, Territoire de Beni, Chefferie de Watalinga, Province du Nord-Kivu |
| 3 | Mahagi | Quartier Djumba, Avenue Gbado I, Commune de Mahagi, Territoire de Mahagi, Province de l'Ituri, RDC |
| 4 | Dingi | Base de l'ICCN à Dingi, Territoire de Kailo, Province du Maniema en RDC. |
| 5 | Bunia | Bureau CRC, N°21 Avenu, Quartier : HOHO Police de frontière, Ville de Bunia, Province de l'ITURI |

| | | |
|---|---|---|
| 6 | Butembo | Cellule vungi N°10, quartier Vungi , ville de BUTEMBO, province du Nord Kivu |
| 7 | Mambasa | Site de garde parc de la RFO, sur la route Nduye à 40Km de Mambasa centre |

Aucun essai, test de fonctionnement ou manipulation technique des matériels ne sera autorisé durant les visites.

**2.2.** Tous les soumissionnaires potentiels seront accueillis sur les sites indiqués ci-dessus. Il leur est vivement recommandé de se munir de leurs pièces d'identité lors de la visite.
Nous attirons toutefois leur attention sur le fait que les retardataires ne seront pas autorisés à accéder au site pour effectuer la visite et l'inspection du matériel.
**2.3.** Maximum deux (2) personnes par soumissionnaire seront autorisés à assister à la visite sur le site.
**2.4.** Les soumissionnaires potentiels sont invités à participer à la visite des biens, en coordination avec l'entité adjudicatrice, avant la soumission de leurs offres. Cette visite leur permettra de prendre connaissance de la nature et de l'état des biens concernés, de vérifier le contenu de chaque lot, de prendre des photos des articles qu'ils envisagent acquérir.
La participation à cette visite permettra aux soumissionnaires de disposer de toutes les informations nécessaires pour évaluer les biens et formuler des offres à la fois raisonnables et compétitives.
**2.5.** Aucune réclamation, contestation ou demande de compensation ne pourra être formulée à l'encontre du Vendeur en cas de divergence, d'écart ou de différence constatée entre les informations, descriptions, caractéristiques ou quantités mentionnées dans le présent Appel d'Offres (AO) et le contenu réel des lots ou l'état effectif des articles mis en vente.
Il appartient à chaque soumissionnaire de procéder, préalablement au dépôt de son offre, à toutes les vérifications qu'il juge nécessaires concernant les lots proposés à la vente, notamment leur nature, leur quantité, leur état, leur conformité, leur fonctionnalité ainsi que, le cas échéant, leur niveau d'usure ou de détérioration.
Les soumissionnaires sont expressément invités à effectuer une visite et une inspection physique des articles avant la soumission de leurs offres, afin de prendre connaissance de leur état réel et de leur situation.
En conséquence, tout soumissionnaire qui choisit de ne pas effectuer cette visite ou inspection préalable sera réputé avoir accepté de soumissionner sur la base des seules informations disponibles dans le présent AO et assumera l'entière responsabilité des conséquences résultant de l'absence de vérification de l'état réel des articles.
La soumission d'une offre emporte ainsi reconnaissance par le soumissionnaire qu'il a eu la possibilité de visiter et d'examiner les lots concernés, ou qu'il a volontairement renoncé à cette possibilité, et qu'il accepte les articles **en l'état où ils se trouvent au moment de la vente (« en l'état » / « as is »)**, sans pouvoir ultérieurement invoquer leur état, leur qualité, leur quantité ou toute différence entre les informations fournies dans le présent AO et la situation réelle des lots pour solliciter l'annulation de son offre, une réduction du prix, une indemnisation ou toute autre forme de compensation.
Le soumissionnaire est donc seul responsable de l'appréciation de la valeur et de l'état des articles avant le dépôt de son offre. Aucune réclamation fondée sur un défaut de vérification préalable ne pourra être recevable après la soumission de l'offre.

## 3. FORMULAIRE DE L`APPEL D`OFFRE ET DÉPÔT

3.1. Les soumissionnaires potentiels sont tenus de soumettre dans le cadre de leur soumission les documents suivants :

- **Annexe A :** Formulaire de qualification du soumissionnaire dûment rempli et signé, accompagné des cartes d'identité des personnes concernées.
- **Annexe B :** Bordereau de prix dûment rempli et signé, en indiquant votre prix de soumission pour chaque lot que vous avez l'intention d'acheter.

NB : Un prix global couvrant plusieurs lots ne sera pas accepté.

## 4. SOUMISSION DE L`OFFRE

4.1. Le Formulaire de Soumission dûment rempli et signé (Annexes A et B), doivent être transmis par e-mail, dont l'objet devra être formulé comme suit :

4.2. L'offre doit être reçue à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous, au plus tard le vendredi 20 novembre 2026 à 16 h 00 **(heure locale de l'Est de la RDC)**, correspondant à l'heure de clôture.

4.3. Il incombe exclusivement au soumissionnaire de s'assurer que le courrier contenant son offre est parvenu à l'adresse indiquée ci-dessous avant l'heure et la date limites mentionnées aux paragraphes 4.1 et 4.2.
Toute soumission adressée à un autre lieu ou transmise par une autre voie se fera aux risques et périls du soumissionnaire et entraînera le rejet de l'offre.
4.4. Les offres reçues après l'heure de Clôture seront rejetées et ne seront donc pas prises en compte ou évaluées, sauf dans des circonstances exceptionnelles.

## 5. PRIX ET DEVISES

1. Les prix des offres doivent être exprimés en Dollars Américain (USD).
2. Les soumissionnaires doivent indiquer sur le formulaire d'offre, le prix unitaire et le prix total des lots qu'ils souhaitent acquérir.
3. Les prix proposés par les soumissionnaires sont fermes, non révisables, et valables pour toute la période de validité de l'offre. Aucune révision ne sera acceptée après soumission.
4. Les prix doivent inclure les frais réels de l'achat. Aucun ajustement de prix ne sera effectué après la soumission.

## 6. VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres doivent rester valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture/téléchargement des offres, telle que prescrite par WHH.

## 7. MODIFICATIONS ET RETRAITS DES OFFRES

7.1. Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après soumission, à condition qu'un avis écrit de modification ou de retrait soit reçu par WHH avant l'heure limite de dépôt des offres. Cette communication devra être fait à travers un mail séparé clairement marqué.
7.2. Aucune offre ne peut être retirée après la date limite de soumission et avant l'expiration de sa période de validité.

## 8. OUVERTURE PUBLIQUE

**8.1.** Une séance d'ouverture des offres aura lieu les **24 et le 25 novembre 2026, à partir de 09h00**, dans les locaux du **Bureau Pays à Goma**, en présence, le cas échéant, des soumissionnaires ayant déposé une offre, si le Vendeur le juge nécessaire.
**8.2.** En cas de nécessité, les soumissionnaires concernés pourront désigner **un (1) représentant** pour assister à la séance d'ouverture. L'accès à la séance sera soumis à la présentation d'un **justificatif de dépôt de l'offre**.

## 9. ÉVALUATION DES OFFRES

9.1. Toutes les offres seront analysées par un comité d'évaluation de WHH selon les règles internes et les critères définis dans le présent document.
9.2. Les décisions seront prises dans un délai maximum de (cinq) 5 jours après la date d'ouverture publique des offres.

## 10. ADJUDICATION

10.1. L'adjudication de chaque lot se fera au plus offrant sous réserve de conformité aux conditions de vente.
10.2. WHH se réserve le droit de rejeter toute offre sans obligation de justification ou compensation.
10.3. La participation à la vente n'entraîne aucun engagement contractuel de la part de WHH.

10.4. WHH peut décider de retirer tout ou partie des biens de la vente à tout moment avant l'attribution définitive.

## 11. MODALITÉS DE PAIEMENT

a. Paiement une seule tranche : 100% du montant total dû dans les (dix) 10 jours suivant la notification d'attribution.
b. Le paiement sera effectué par banque sur le compte de **WHH (Welthungerhilfe)**. Les coordonnées bancaires officielles de WHH, notamment les références du compte bénéficiaire, seront communiquées au prestataire retenu après l'attribution du marché, dans le cadre du contrat dûment signé par les deux parties.

Aucun paiement ne pourra être effectué avant la formalisation contractuelle et la transmission des coordonnées bancaires officielles de WHH.

c. **En cas de non-paiement ou de non-signature du contrat dans les délais impartis**, le soumissionnaire déclaré adjudicataire sera considéré comme ayant renoncé à l'attribution du marché. Dans ce cas, l'offre pourra être attribuée au soumissionnaire classé immédiatement après l'adjudicataire défaillant, sous réserve que son offre demeure conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et soit jugée acceptable par l'autorité compétente. A défaut, ou si aucune offre suivante ne répond aux conditions requises, la procédure pourra être déclarée infructueuse et l'offre pourra faire l'objet d'une nouvelle publication.
d. La propriété des biens objet du présent contrat ne sera transférée à l'Acheteur qu'après le paiement intégral du prix convenu, y compris, de tous frais, droits et taxes afférentes à l'opération. Le transfert de propriété sera également subordonné à l'accomplissement de l'ensemble des formalités douanières, administratives et réglementaires requises pour l'importation, le dédouanement et la mise à disposition des biens.

Le transfert de propriété sera réputé effectif à compter de la date à laquelle le paiement intégral aura été constaté et que l'ensemble des droits, taxes et formalités douanières applicables auront été dûment réglés et accomplis.
e. L'acheteur prend en charge tous les frais de transport, de manutention et d'enlèvement.
f. WHH fournira les documents nécessaires pour les formalités de transfert de propriété.
g. WHH ne suivra pas les démarches auprès des autorités pour le paiement des droits ou autres démarches administratives.
h. WHH émettra un document requis dès réception du paiement.

i. **Défaut de paiement et annulation de l'adjudication :** Si le paiement intégral du montant dû n'est pas reçu dans le délai imparti, et sauf prorogation expressément accordée par WHH, celle-ci se réserve le droit d'annuler l'adjudication, sans qu'aucune mise en demeure supplémentaire ne soit nécessaire.
j. Les soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues seront informés par courrier électronique de la suite donnée à leurs offres de prix.
k. Les droits, taxes et autres frais liés à l'acquisition des biens sont à la charge exclusive de l'acheteur. Une preuve de paiement doit être présentée.
l. Le soumissionnaire retenu sera informé dans un délai de (cinq) 5 jours suivant l'ouverture et attribution des offres marchés.

## 12. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

a. Le soumissionnaire adjudicataire reconnaît qu'après réception du paiement intégral du prix d'achat et règlement de l'ensemble des autres frais dus au Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC), la propriété des biens est transférée à l'adjudicataire.
b. A compter du transfert de propriété, l'adjudicataire assume l'ensemble des risques liés à la manipulation, au chargement, au transport, à la détérioration ou à la perte des biens acquis.
c. L'adjudicataire s'engage à indemniser WHH et tiers pour tout dommage ou préjudice subi du fait de l'enlèvement, de la manipulation, du chargement ou du transport des biens acquis.

**13. ENLÈVEMENT DES BIENS DES LOCAUX DE WHH**

a. L'adjudicataire devra notifier WHH par écrit 48 heures à l'avance pour toute demande d'accès aux locaux afin de retirer les lots attribués.
b. Le retrait des biens doit être effectué dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrables suivant la réception de l'autorisation écrite de WHH.
c. Les biens doivent être enlevés sans causer de dommages aux installations, équipements et infrastructures environnants appartenant à des tiers. Tout dommage occasionné devra être réparé ou, à défaut, remboursé par l'adjudicataire.
d. WHH n'est pas en mesure de fournir une assistance mécanique ou manuelle pour le retrait des biens. Si WHH accorde exceptionnellement une assistance, celle-ci sera sans responsabilité pour tout dommage subi aux biens ou aux équipements.

**14. CAVEAT**

a. Les biens sont vendus « en l'état et en leur lieu », sans garantie d'aucune nature. L'acheteur assume la pleine responsabilité quant à la conformité et l'adéquation des biens à l'usage prévu.

**15. DÉCLARATIONS**

a. L'adjudicataire reconnaît qu'en soumettant une offre, il ne s'appuie sur aucune déclaration de WHH ou de ses représentants.

**16. NON-BÉNÉFICE AUX PERSONNEL DU WHH**

a. L'adjudicataire garantit qu'aucun avantage direct ou indirect n'a été ou ne sera accordé à un membre du personnel de WHH. Toute infraction à cette règle entraînera l'annulation de l'adjudication.

**17. AMENDEMENT DES DOCUMENTS**

WHH se réserve le droit de modifier les documents avant la date limite. Tous les candidats seront notifiés par écrit. En cas d'amendement, le délai de soumission pourra être prolongé.

**18. COMMENT POSTULER**

Les soumissionnaires intéressés doivent transmettre leur offre conformément aux instructions suivantes :

- L'offre doit être rédigée en français et inclure tous les documents requis.
- L'offre doit être envoyée par voie électronique à l'adresse suivante « info.cod.goma@welthungerhilfe.de ».
- Date et heure limite de dépôt : les offres doivent être reçues au plus tard le 20 novembre 2026 à 16 h 00 **(heure locale de l'Est de la RDC)**.

Toute offre reçue après ce délai sera rejetée.

**19. RENSEIGNEMENTS**

Les demandes de renseignements relatives au présent appel d'offres doivent être adressées exclusivement par écrit, par courrier électronique, aux l'adresses suivantes :
Eric.Banzi@Welthungerhilfe.de en copie delphin.bidahwa@welthungerhilfe.de ;

Fait à Goma le 06 novembre 2026

**Ursula Langkamp & Manfred Bischofberger**
**Directeurs Pays**
Welthungerhilfe




Annexes:

1. ANNEXE A - Préqualification des soumissionnaires (en 3 pages)
2. ANNEXE B - Bordereau des prix
3. ANNEXE III – Images des biens pour chaque lot

**Cliquez ici pour télécharger le DOCUMENT complet - format PDF**

Retour à la liste